

[Text]

him very long. It is a question of getting him on the job and getting him in the field and doing the measurements. Do you have that kind of service for the veteran to expedite . . .

• 0955

Mr. Pawley: No, we do not, Mr. Chairman. There are probably two reasons for that. Firstly, the survey must be completed by a qualified land surveyor for the province in which he operates. As a rule the surveyors work as independent people. No doubt, we might be able to employ qualified surveyors but this seems to be putting an extra onus on the government or on the Director if something goes wrong. The government then would be held responsible for errors that a surveyor may make.

In my opinion, I think an independent surveyor has more onus on him. Because he knows he must accept the ultimate responsibility, there is more onus on him in these circumstances to do a good job than I think otherwise may be the case.

The Chairman: If I might make one representation. Rather than taking them into the Department, this is a procedure that is adopted by corporations on quite a regular basis, I know certainly, with lawyers. I assume this may be true of surveyors, that a retainer is paid which gives you the right of priority and everything else must be dropped. You pay him a retainer when you have a job to do, he would be retained by you. He would have the same responsibility as a surveyor to any client. He would not be in the employ of the Department other than on a retainer basis, but he would have the priority if that is where the bottleneck is.

From what you have told me it seems, in fact, that that is where we have the delay; you have to wait your turn for a surveyor and you have to wait your turn in the Department of Justice to get a title that has already been certified and checked by a counsel and checked again by another lawyer. I gather from what I heard Mr. Hodgson say that this is an area where you have some concern and where you are doing some work.

Mr. Pawley: This is right, sir. As far as the cost of surveys is concerned, under the terms of the agreement for sale with a vendor who is selling a property to the Director on behalf of the veteran, the vendor pays the survey. Therefore, in these circumstances the Director's relationship is that of a stranger.

I am not too sure I would really like to accept the personal responsibility for surveys. It is a very hazardous situation to be in when you think of it right across the country. From the point of view of the government and our organization, I am inclined to think the responsibility for this function should really lie with others, other than the Director or the veteran.

To go back to your other remark, however, because this Committee has concerned itself with this subject, I think it probably helps me in my transaction with the officers of the Department of Justice to try to improve our present system. Without criticizing my fellow members in the Department of Justice—I do not want anybody to think I am overly or unduly critical of them.

[Interpretation]

prend pas tellement de temps. Il s'agit plutôt d'essayer d'obtenir ses services et de lui faire prendre les mesures. Est-ce que vous avez ce genre de service pour les anciens combattants afin de hâter . . .

M. Pawley: Nous ne l'avons pas, monsieur le président, pour deux raisons. Tout d'abord, l'arpentage doit être fait par un arpenteur qualifié de la province où se fait le travail. En général, les arpenteurs sont des travailleurs indépendants. Il n'y a pas de doute que nous pourrions employer des arpenteurs qualifiés, mais on placerait ainsi une responsabilité additionnelle sur le gouvernement ou le directeur, au cas où les choses iraient mal. Le gouvernement serait alors responsable des erreurs que pourrait faire un arpenteur.

Un arpenteur indépendant aurait cette responsabilité. Sachant qu'il doit accepter la responsabilité définitive, il se sent plus responsable dans son travail.

Le président: Puis-je faire une remarque. Plutôt que de les permettre dans les ministères, il y a une méthode adoptée par les corporations d'une façon régulière, je sais du moins pour les avocats. Peut-être cela pourrait-il se faire avec les arpenteurs: c'est qu'un arpenteur en réserve est payé, ce qui lui donne un droit de priorité et tout le reste doit tomber. Vous payez votre arpenteur en réserve lorsque vous avez un travail à faire. Il sera retenu par vous. Il aurait les mêmes responsabilités qu'un arpenteur aurait vis-à-vis un client. Il ne serait pas à l'emploi du ministère autrement que sur une base de réserve, mais il aurait la priorité s'il y a un embouteillage de ce côté-là.

D'après ce que vous m'avez dit, il me semble que c'est là où se produit le retard. Il vous faut attendre votre tour pour obtenir les services d'un arpenteur, il faut obtenir votre tour au ministère de la Justice pour obtenir un type qui a déjà été légalisé et vérifié par un conseiller juridique et vérifié de nouveau par un autre avocat. D'après M. Hodgson, c'est dans ce secteur que vous avez des ennuis et où vous travaillez.

M. Pawley: C'est cela, monsieur. Pour ce qui est du coût des arpenteurs, en vertu de l'accord de vente avec un vendeur qui vend une propriété au directeur au nom d'un ancien combattant, le vendeur paie l'arpentage. En conséquence, les rapports avec le directeur sont les mêmes qu'avec un étranger.

Je ne suis pas certain que j'aimerais vraiment accepter une responsabilité personnelle pour des arpentages. C'est une situation dangereuse si vous songez qu'elle s'appliquerait à l'étendue du pays. Du point de vue du gouvernement et de notre organisation, je suis tenté de croire que la responsabilité de ce rôle doit appartenir à d'autres que le directeur des anciens combattants.

Pour revenir à votre autre remarque, toutefois, étant donné que le Comité s'est intéressé à ce sujet, mon travail de transactions avec les agents du ministère de la Justice pour tenter d'améliorer le système actuel s'en trouvera facilité. Sans vouloir critiquer mes collègues du ministère de la Justice, et je ne voudrais pas laisser croire à quiconque que je les critique excessivement ou injustement. Ils ont un travail à faire et ils le font bien. En Ontario récemment, nous avons adopté la méthode, de façon restreinte du moins, de poster la commande à l'agent juridique pour légaliser un titre. L'agent juridique fait son travail et je suppose que c'est maintenant accepté sans trop de problème, sauf probablement après un examen rapide pour s'assurer que nous avons bien la propriété qui est décrite.